

Observation 222 du 08/03/2023

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Je m'oppose à ce projet éolien à Brion car le dossier est pour le moins incomplet et certains documents sont bâclés. En voici quelques exemples :

- la MRAE n'a pas versé d'évaluation du projet, ce qui nuit à l'information du public, et en particulier, le public a besoin d'une appréciation des mesures de réduction. en l'absence d'évaluation par la MRAE, la crédibilité de ces mesures de réduction est remise en cause,
- le dossier du pétitionnaire ne comporte pas de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées, ce qui constitue un manquement majeur
- l'étude d'impact du cabinet CALIDRIS est pauvre, bâclée,
- les résultats de suivis des parcs voisins montrent une mortalité significative après bridage, ce qui souligne l'importance d'une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées, car cette demande déclencherait une étude d'impact approfondie et plus objective aboutissant à l'obligation de mises en place de mesures de réduction

Pour ces raisons, je suis opposé à ce projet.

Bien sincèrement,
David Manson
86120 Vézières